

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122 – 23 du Code  
Général des Collectivités Territoriales – Porter à connaissance  
Décisions prises depuis 13 décembre 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE 7 FEVRIER DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 30 janvier et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 ter à la question n° 5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 bis et de la question n° 6 à la question n° 28), M. VERGER Daniel, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. FALAIZE Hugues à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la question n° 3 bis et de la question n° 6 à la question n° 28), M. VERGER Daniel à M. BEGOS Yves, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. LAPENA Christian

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

➔ Distribution du « Journal de Bord », « Dieppe Mode d'Emploi » et autres publications municipales – Titulaire : Société SONODI – Conditions financières pour la 1<sup>ère</sup> année :

sur le Budget « Journaux municipaux »

- 1- Distribution mensuelle du Journal de Bord – coût au mille : 49,50 € HT
- 2- Distribution annuelle de « Dieppe Mode d'Emploi » - coût au mille : 49,50 € HT
- 3- Distribution et insertion d'une lettre aux habitants – coût au 100 ex. avec encartage ou sans encartage : 7,99 € HT ou 3,58 € HT,

sur le Budget « Ville de Dieppe » avec différentes options :

Distribution et insertion d'encarts évènementiels dans le « Journal de Bord » (formats 19 x 26 ou 150 X 210 – poids environ 5 gr ou 30 gr) :

- coût au mille avec encartage par le prestataire : 31 € HT
- coût au mille sans encartage (« Journal de Bord » + encarts évènementiels de 30 gr) soit un poids total d'environ 120 gr : 65 € HT

Marché conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois.

➔ Animations de Noël – Mise à disposition d'une patinoire mobile, à titre gratuit, sur le parvis de l'Hôtel de Ville – Partenaire : Société Ellipse – Durée : 19 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclus,

➔ Mise à disposition gratuite d'un lieu de stockage pour les fondants routiers (sel et sable) dans le cadre du plan « neige et verglas » par la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest pour la saison hivernale 2012 / 2013 – Durée : 12 mois renouvelable par tacite reconduction,

➔ Location de trois boîtes postales (Mairie de Dieppe / Mairie annexe de Neuville et Police Municipale) – Renouvellement de l'abonnement pour l'année 2013 – Titulaire : La Poste – Coût global : 211,68 € TTC,

➔ Mise à disposition à titre gratuit du domaine public du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, sur le Quai Henri IV, dans le cadre de la foire d'hiver 2012 – Durée : 27 novembre 2012 au 19 décembre 2012,

➔ Passation de contrats d'assurances pour la Ville de Dieppe – Lot n° 1 « dommages aux biens » - Avenant n° 1 au marché n° 09.376 pour la régularisation de la prime relative aux expositions de l'année 2011 – Titulaire : Cabinet d'assurances PNAS - Montant de l'avenant n° 1 : 368,40 € TTC,

➔ Elaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux pour la Ville de Dieppe, dans le prolongement du diagnostic établi – Titulaire : Michel Cabaret – Coût de la mission : 2 850 € HT,

→ Cession de quatre véhicules municipaux qui ne sont plus autorisés à circuler sur la voie publique – Bénéficiaire : SARL AB AUTO PIECES – Montant de la cession : 1 500 € nets,

→ Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition à titre gratuit d'un local à l'immeuble Greuze aux Côteaux – Rue Mozart à Neuville lès Dieppe et d'un garage à l'école Michelet – Bénéficiaire : association Les Citoyens du Pollet – Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique,

→ Formation « Habilitation électrique du personnel effectuant des opérations simples et des manœuvres BS –BE et HE manœuvres » pour 12 agents de la Ville de Dieppe - Titulaire : APAVE – Durée : 3 jours – Coût : 2 981,24 € HT,

→ Acceptation de dons privés de Mlle Jeannine Godeau à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir :

- documents publicitaires fabriqués à Hong Kong pour la Biomarine
- cadre contenant une application d'algues marines naturelles sur mousseline de soie,

avec une condition restrictive portant sur la consultation des documents sur place, leur conservation en intégralité, sans cession à des tiers.

→ Acceptation de dons privés de M. Daniel Mons qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, au Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir, afin d'enrichir le « Fonds Marchand » :

- 9 brochures sur la radiesthésie par Georges Marchand,
- 1 base de données informatiques d'identification de ses cartes postales et annexes (représentant 8 années de travail)

→ Convention de sous-location à titre précaire et révocable – Mise à disposition à titre gratuit, d'un local à l'immeuble Ango rue Guy de Maupassant à Neuville lès Dieppe, afin de répondre aux besoins d'espace et d'accueil de « l'école des arts » – Bénéficiaire : Association Oxygène – Durée : 1 an, renouvelable tacitement par période identique, dans la limite de 3 années,

→ Spectacle de Noël « Comment ça va sur la terre » dans les crèches de la Ville de Dieppe – 5 représentations les 17/18 et 19 décembre 2012 – Intervenant : Association « La Libentère » - Coût global : 1 100 € nets,

→ Marché n° 12.251 relatif aux transports de passagers liés aux activités scolaires et aux manifestations des services de la Ville de Dieppe organisées à destination du public de la Ville de Dieppe – Lot n° 1 « transports intra muros liés aux activités scolaires – Rectificatif du planning prévisionnel du marché – Titulaire : Sté VTNI –

→ Maintenance des postes de travail de marque Apple – Société Serians – Montant pour la 1<sup>ère</sup> année : 6 000 € HT – Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Acquisition d'une tondeuse débroussailluse – Titulaire : Ducastel Services – Coût : 8 400 € HT (garantie pièces et main d'œuvre et formation du personnel incluses),

- Marché d'exploitation du parking de la plage – Titulaire : Société Vinci Park Gestion – Avenant n° 1 au marché n° 11.358 portant prolongation du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 mois,
- Placement et gestion du contrat d'assurances « dommages aux biens » - Titulaire : Société Groupama Centre Manche – Montant de la prime annuelle : 163 968,10 € TTC, soit 0,857 € TTC/m<sup>2</sup> – Durée : 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2014,
- Acquisition de valises « classes mobiles » à destination des écoles maternelles et élémentaires - Société Bechtle Direct – Coût : 17 720,24 € HT,
- Mission d'assistance pour le recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la commune de Dieppe – Titulaire : Société REFPAC-GPAC – Montant de la rémunération fixé après application d'un taux de rémunération de 15 % TTC au montant du recouvrement de la TLPE réalisée en 2013, après déduction du montant collecté en 2012. (Montant estimé du recouvrement pour 2013 compris entre 50 000 € et 30 000 €),
- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bureaux dans l'immeuble Jacques Cœur à Neuville lès Dieppe – Titulaire : Société Factum Scenarii – Coût de la prestation : 6 000 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 6.66 % appliqué à un coût prévisionnel de travaux de 90 000 € HT,
- Fourniture pour l'équipement des documents du réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Filmolux – Marché à bons de commande dont les montants annuels minimum et maximum de commandes sont de 6 000 € HT et de 18 000 € HT – Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,
- ANRU - Fourniture d'un équipement associatif et sportif de type bâtiment modulaire pour le Val Druel – Titulaire : Entreprise Sas Martin Calais – Coût du marché : 133 866 € HT,
- Contrat d'hébergement, assistance et maintenance d'une plateforme de courtage aux enchères par internet – Titulaire : SAS Agora Store – Durée : 4 ans – Coût forfaitaire de la prestation : 450 € à la signature du contrat - Taux applicable du commissionnement : 8 % sur les ventes réalisées,
- Fourniture de matériaux de construction, couverture, zinguerie, étanchéité, menuiserie, bois, panneaux et matériel de chantier pour les services municipaux – Titulaire : Groupement conjoint solidaire Sas DMBP (enseigne DISPANO) et Sa SONEN (enseigne POINT P) – Marché à bons de commandes dont les montants annuels de commandes minimum et maximum sont de 50 000 € HT et 80 000 € HT – Durée : 12 mois, reconductible 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,
- Animation les 10 et 15 janvier 2013 lors des goûters organisés en direction des personnes âgées à l'occasion de la présentation des vœux de la Municipalité – Intervenant : Association Frisson de Nacre – Période : – Coût total : 600 € nets,

→ Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier sis avenue Normandie Sussex à Dieppe – Correctif au prix du loyer devant être indiqué sans TVA - Bénéficiaire : Société « Les bonnes affaires » -

→ Constat d'huissier pour acter l'état du bassin sportif « Les Bains », suite à une fissure dans le béton - Règlement des frais à la SCP Alexandre-Arrivé, Huissiers de Justice Associés,

→ Affaire au pénal – Dégradation de biens publics (police municipale) – Règlement des frais et honoraires à la SCP Garraud-Ogel avocats,

→ Marché pour la location entretien d'une machine à affranchir et d'une balance postale (lot n° 1), la location entretien d'une plieuse inséreuse (lot n° 2) et la maintenance d'une presse Offset Sakurai (lot n° 3)

lot n° 1 - Titulaire : Société Néopost France – Durée : 4 ans fermes - Coût pour la 1<sup>ère</sup> année :

- montant trimestriel de la location entretien : 505 € HT

- montant annuel des consommable : 413 € HT

Lot n° 2 – Titulaire : Société Néopost France – Durée : 12 mois reconductible 3 fois par période de 12 mois et par tacite reconduction – Coût trimestriel de la location, pour la 1<sup>ère</sup> année : 774 € HT

Lot n° 3 – Titulaire : Société Pitney Bowes – Durée : 12 mois reconductible 1 fois par période de 12 mois et par tacite reconduction – Montant annuel de la maintenance pour la 1<sup>ère</sup> année : 5 451 € HT

→ Marché à bons de commande pour l'acquisition de livres non scolaires pour les adultes et la jeunesse (lot n° 1), de disques compacts audio (lot n° 2), de vidéogrammes (lot n° 3) et livres scolaires, classiques, de bibliothèque et documentations annexes (lot n° 4) - Durée : 12 mois, reconductible 3 fois par période de 12 mois et par tacite reconduction :

- Lot n° 1 – Titulaire : Librairie Générale et Universitaire Colbert – Montant annuel de commandes minimum de 30 000 € HT et de 100 000 € HT maximum,

- Lot n° 2 – Titulaire : RDM Vidéo – Montant annuel de commandes minimum de 5 000 € HT et de 15 000 € HT maximum,

- Lot n° 3 – Titulaire : Société RDM Vidéo – Montant annuel de commandes minimum de 6 000 € HT et de 18 000 € HT maximum,

- Lot n° 4 – Titulaire : Librairie Générale et Universitaire Colbert – Montant annuel de commandes minimum de 15 000 € HT et de 30 000 € HT maximum.

→ Fourniture de vêtements de travail pour les services municipaux – Avenant n° 1 au marché n° 12.111 pour le lot n° 4 « service de la police municipale » portant sur la modification du délai maximum de livraison des marchandises, avec les 3 opérateurs économiques retenus : Société de confection Balsan, Société GK Professional, Société Promo Collectivités

→ Maintenance des équipements BLR de la Ville de Dieppe permettant de relier l'ensemble des sites distants à l'Hôtel de Ville dans le cadre de l'interconnexion – Titulaire : Société NTI – Montant annuel : 9 750 € HT – Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, reconductible 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Affaire au pénal - Dégradation de biens publics – Vandalisme dans le Square Leroux – Règlement des frais et honoraires à la SCP Garraud-Ogel – Avocats,

→ Consultations juridiques diverses – 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2012 – Règlement des frais et honoraires à Maître François Garraud – Avocat – Montant global estimé à 1 000 € TTC,

→ Contrat de maintenance du système de protection antivol de la médiathèque Jean Renoir – Titulaire : Société 3M France - Durée : du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 – Coût de la maintenance : 2 247,14 €HT.

Après avoir entendu les précisions apportées par M. le Maire au questionnement de M. Christian LAPENA quant :

- à la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de bureaux Immeuble Jacques Coeur à Neuville,
- à la mise à disposition par la DIRNO d'un lieu de stockage pour les fondants routiers

☛ **Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--